



P 1855

ID 5402

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier
Service des Commissions
Tél: +352 466 966 314 / 347
Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Madame Alice MAJERUS

Luxembourg, le 23 avril 2021

Objet : Votre demande de pétition publique 1855 – Uschaffung oder Bauen vun enger éischer Wunneng. Applicatioun vum TVA Taux "Super Réduit" vun 3% . De Maximum vun der "Faveur Fiscale" vun 50.000 Euro fir en 1. Logement misst un déi enorm Präisentwecklung am Immobiliensektor ugepasst gin. Den entsprechenden Règlement Grand-Ducal vum 30.07.2002 misst emol reviséiert gin.

Madame,

Suite à l'avis négatif de la Commission des Pétitions, réunie le 21 avril 2021, la Conférence des Présidents a déclaré irrecevable votre demande de pétition publique citée en référence.

Votre demande de pétition publique 1855 est similaire à la pétition publique 1603 - Doublement de la faveur fiscale résultant du taux de TVA réduit de 3% lors de construction ou rénovation, déposée le 17.05.2020. La présente demande est irrecevable en raison de l'article 169, paragraphe 3, alinéa 2, du Règlement de la Chambre des Députés qui dispose qu'une pétition introduite sur le site Internet de la Chambre ne peut être présentée à nouveau au cours de l'année qui suit son introduction.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés